

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTRY OF HIGHER EDUCATION AND SCIENTIFIC RESEARCH

University 8 May 1945 Guelma

Telecommunications Institute

Institute Directorate

Ref.: 24.../ TI/UG/2026

Guelma, 11 FEB. 2026



جامعة 8 ماي 1945 قالمة
معهد الاتصالات السلكية واللاسلكية

مديرية المعهد

رقم: 24.../م.ا.س.لاس.ج.ق/2026
قالمة، في: 11 فبراير 2026

Avis d'attribution provisoire de la consultation n° :03/IT/2026
(1ère Relance de la Consultation N°:02/IT/2026)
NIF :41102000024000400101

Lot unique : Nettoyage des espaces intérieurs et extérieurs de l'Institut des Télécommunications pour l'exercice 2026.

L'Institut des Télécommunications informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis de consultation n° :03/IT/2026 (1ère Relance de la Consultation N°:02/IT/2026) portant sur le **nettoyage des espaces intérieurs et extérieurs de l'Institut des Télécommunications pour l'exercice 2026- Nettoyage en un seul lot** paru sur le site de l'Institut des Télécommunications le 21/01/2026, qu'à l'issue d'évaluation des offres retenues de cette consultation, et suite aux critères d'évaluation mentionnés dans le cahier des charges, **cette consultation est provisoirement attribuée** comme suit :

Consultation	Nom de l'Entreprise	NIF	Montant de l'Offre	Critère de sélection
Nettoyage des structures de l'Institut des Télécommunications	FETOUHI Mohammed -Entreprise de nettoyage, d'entretien et de désinfection-	19124010388114300000	4 320 000,00DA	L'offre économiquement la plus avantageuse-moins disante -

Conformément aux dispositions de la loi n°23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public, il est accordé aux soumissionnaires contestataires éventuels de ce choix un délai de **dix (10) jours** à compter de la première parution de cet avis dans le site de l'Institut pour introduire leur recours auprès du Directeur de l'Institut des Télécommunications. Si le dixième (10ème) jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher du service contractant-Sous-direction de l'administration et des finances au plus tard **trois (3) jours** à compter de la première publication de cet avis d'attribution provisoire.

Le Directeur de l'Institut

